RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GOSNÉ

Arrêté règlementant la circulation et le stationnement

Marché de Noël du 29 novembre 2026

Animation Calèche

Le maire de la commune de GOSNÉ, ILLE ET VILAINE ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 à L 2213.3 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.5, R411.7, R 411.8, R 411.21.1 et R 417.10 ;

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Livre I - 3ème partie - Intersections et Régimes de Priorité), approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté préfectoral N°22/CAB/399 en date du 31 mai 2022 relatif aux bruits de voisinage ;

Vu la demande d'arrêté en date du 12 novembre 2026 du Comité des Fêtes de Gosné; représentée par Delphine GUERIN-LECONTE ;

Considérant que dans le cadre de ses pouvoirs de Police, le Maire doit prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des personnes ;

Considérant que, dans le cadre du Marché de Noël du 29 novembre 2026, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour l'animation calèche prévue, et de mettre en place une signalisation adaptée ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Le dimanche 29 décembre 2026, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

Rue des Ecoles (voir plan en annexe) :

Un lieu de stationnement sera réservé, de 8h à 18h, pour le véhicule et le matériel permettant le transport de la jument ;

Salle des fêtes (voir plan en annexe) :

Le stationnement sur le parking sera interdit aux véhicules, de 8h à 17h, aux endroits matérialisés, pour permettre la montée et la descente des visiteurs bénéficiant d'un tour en calèche ;

Parcours :

Le parcours de l'animation calèche passera par les rues suivantes :

- Sortie du parking de la salle des fêtes
- Rue de Villeneuve
- Rue de l'Illet
- Rue de la futaie
- Retour sur le parking de la salle des fêtes

ARTICLE 2. La calèche devra pouvoir s'équiper d'un éclairage suffisant pour être vue des autres usagers de la route, pour circuler à la tombée de la nuit, en toute sécurité ;

ARTICLE 3. La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté ministériel du 6 novembre 1992. La signalisation de chantier sera à la charge de l'entreprise du Comité des Fêtes de Gosné, chargée de l'animation,

ARTICLE 4. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation ;

ARTICLE 5. Le présent arrêté sera publié et **affiché** conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 6. Le présent arrêté est effectif pendant toute la durée de l'animation ;

ARTICLE 7. L'organisation des mesures de sécurité est entièrement à la charge de l'organisateur qui demeure responsable des accidents de la circulation et des dommages qui peuvent survenir du fait de la manifestation ;

ARTICLE 8. Le Maire de la Commune de GOSNÉ, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT AUBIN DU CORMIER, le responsable de la Police Municipale de LIFFRÉ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à GOSNÉ,
Le 20 novembre 2026
Le Maire,
David VEILLAUX

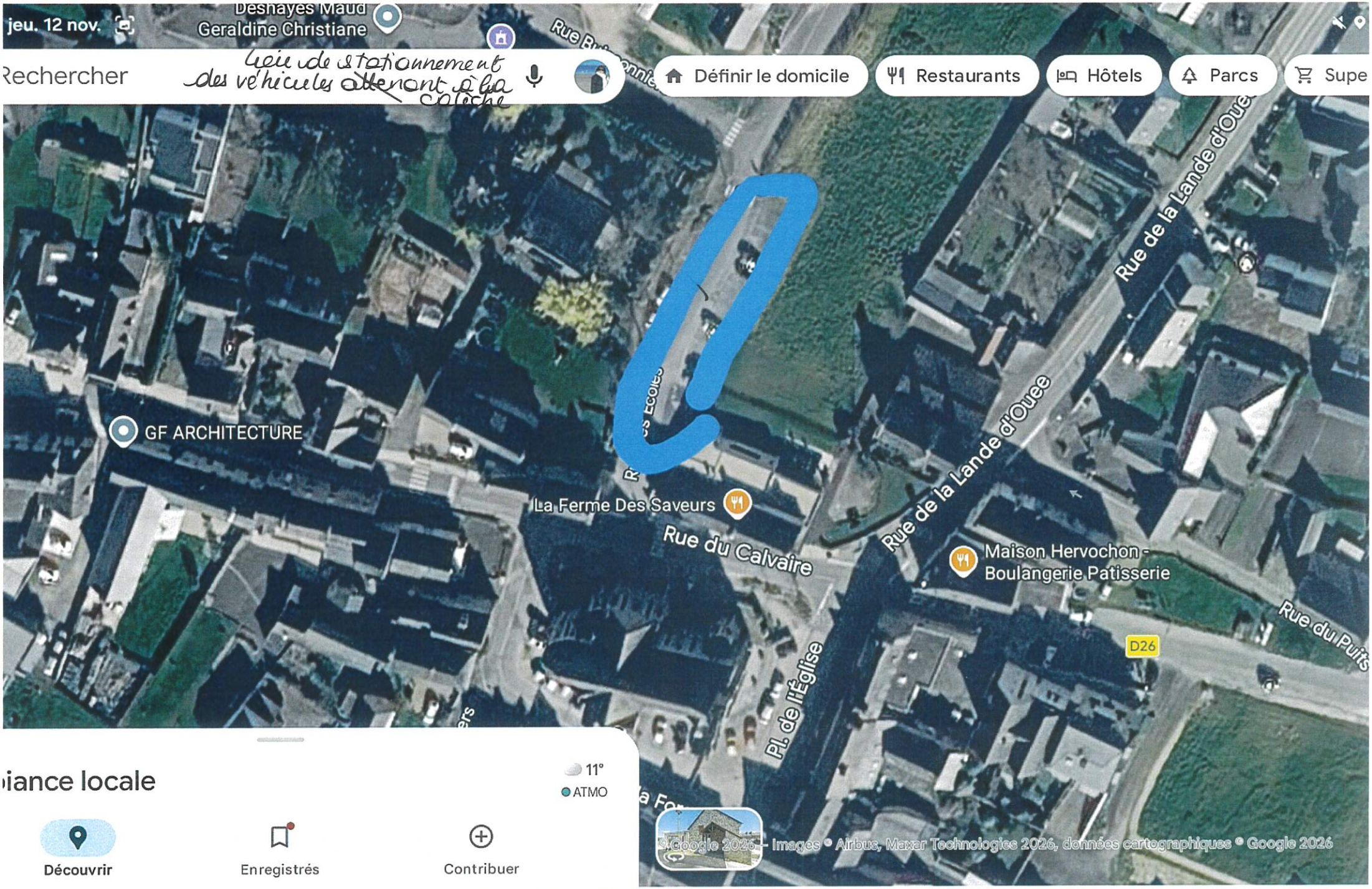
jeu. 12 nov.
Deshayes Maud Geraldine Christiane
Rechercher
Voie de stationnement des véhicules attenant à la Caloche
Définir le domicile
Restaurants
Hôtels
Parcs
Supe
Rue de la Lande d'Ouee
GF ARCHITECTURE
La Ferme Des Saveurs
Rue du Calvaire
Maison Hervochon - Boulangerie Patisserie
Pl. de l'Église
D26
Rue du Puits
11°
ATMO
Découvrir
Enregistrés
Contribuer
© Google 2026 – Images © Airbus, Maxar Technologies 2026, données cartographiques © Google 2026

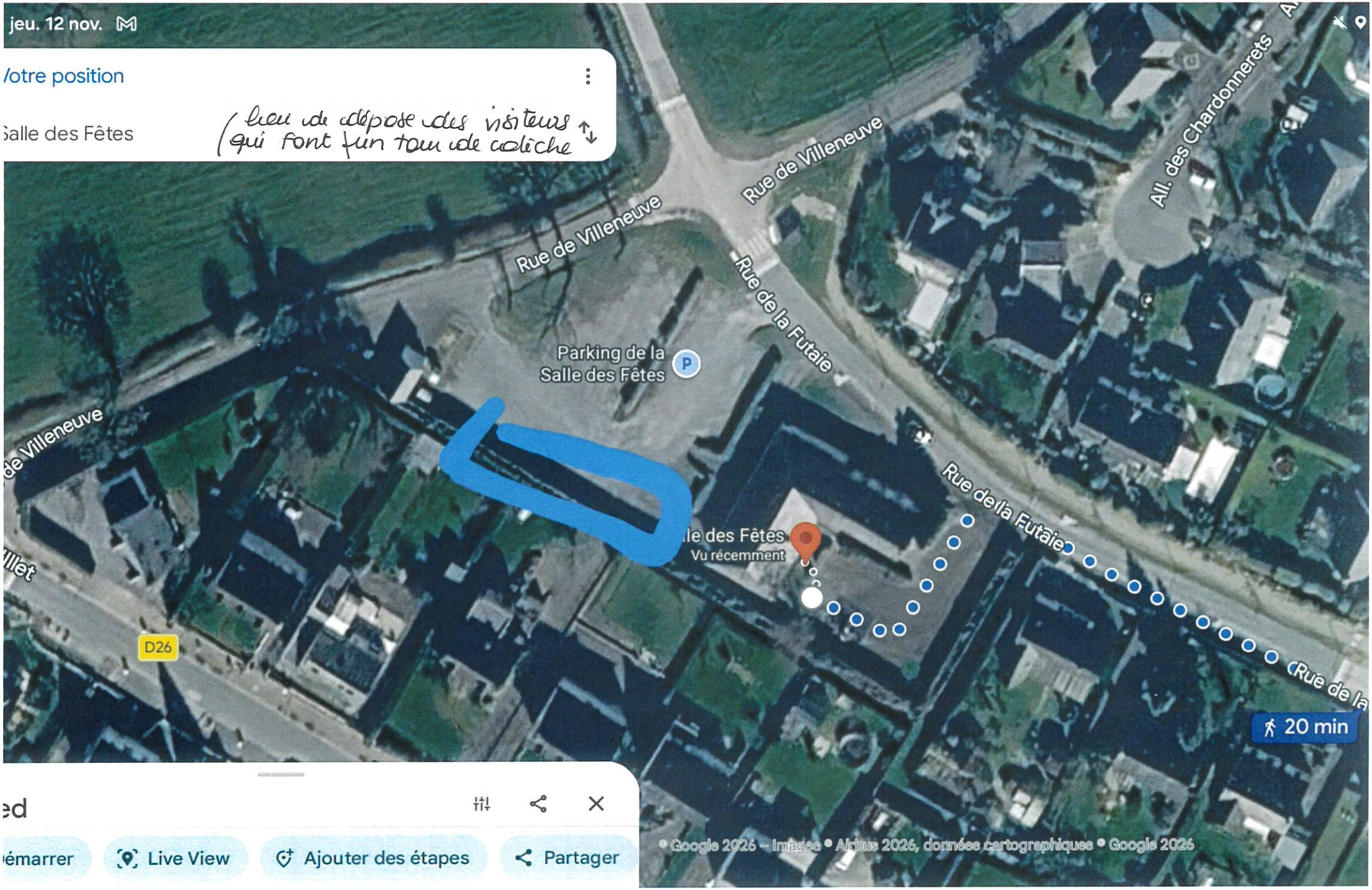
jeu. 12 nov.
/otre position
Salle des Fêtes
(lieu de dépose des visiteurs qui font fun tour de calèche
Rue de Villeneuve
Rue de Villeneuve
Rue de la Futaie
All. des Chardonnerets
Parking de la Salle des Fêtes
P
Rue de la Futaie
le des Fêtes
Vu récemment
D26
Rue de la
20 min
ed
émarrer
Live View
Ajouter des étapes
Partager
© Google 2026 – Images © Airbus 2026, données cartographiques © Google 2026